



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

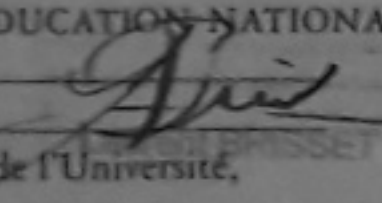
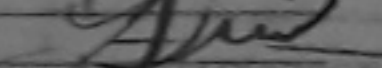
DIPLÔME DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

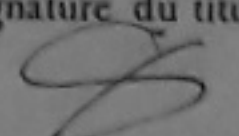
VU la délibération du Conseil de l'École nationale vétérinaire de TOULOUSE, en date du 16 juin 2005
déclarant que Mlle DEBIN Sarah, née le 18 juin 1981
à TROYES, département de l'Aube
a été autorisé à présenter une thèse de docteur vétérinaire;

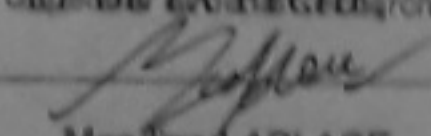
VU le procès-verbal constatant que l'intéressé a soutenu avec succès, le 24 février 2006
une thèse présentée en vue du Diplôme d'État de Docteur vétérinaire devant le jury siégeant au sein de
l'Université de TOULOUSE;

LE DIPLÔME DE DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

est conféré à Mlle DEBIN Sarah
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements.

Fait à Paris, le 21 SEP. 2009 DGESIP A3
Le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Signé 
Délivré le 
Le Président de l'Université,

Signature du titulaire :


pour le ministre et par délégation
Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE
SIEGE DE LA RECHERCHE
Signature 
Maryline LAPLACE

Enregistré au Ministère de l'Éducation nationale,
et au Ministère de l'Agriculture sous le N° 23283

